

En phase avec la majorité des associations d'Anciens combattants et Victimes de guerre, la FNDIRP s'est indignée dans un communiqué en date du 22 novembre de la suppression du secrétariat d'État aux Anciens Combattants dans le nouveau gouvernement.

Un communiqué de la FNDIRP Après la suppression du SEDAC

La Fédération nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes réaffirme son attachement à l'existence, au sein du gouvernement de la République, d'un ministère ou d'un secrétariat d'État dédié spécifiquement aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

La FNDIRP rappelle également son attachement à l'existence d'un budget autonome réservé à ces catégories.

La FNDIRP estime que l'absence d'un interlocuteur direct au sein du gouvernement constitue un mépris envers les Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

SNCF, déportation et compétition économique

La polémique dure depuis plusieurs mois déjà aux États-Unis. Des élus de Californie et de Floride veulent écarter la SNCF des marchés des trains à grande vitesse en raison de son rôle dans la déportation des juifs de France. Ces élus, qui mêlent de manière scandaleuse affaires commerciales et mémoire du génocide des juifs, oublient fort commodément que l'entreprise SNCF était sous l'occupation soumise aux autorités nazies par le régime de collaboration de Vichy et qu'elle n'avait aucun pouvoir de décision : les vrais responsables étaient les nazis et leurs complices de l'État français. Le travail des historiens, en particulier le rapport de Christian Bachelier sur la SNCF sous l'occupation, va clairement dans ce sens. Les détracteurs américains veulent aussi ignorer l'engagement conséquent des cheminots dans la Résistance et l'aide qu'ils apportèrent aux proscrits et aux pourchassés ainsi que les très nombreuses victimes de la répression dans leurs rangs.

Le Conseil d'État a souligné en 2009 la responsabilité de l'État français dans la déportation des juifs et estimé que la recon-

naissance officielle de cette responsabilité par le président Chirac en 1995, de même que la déclaration d'utilité publique de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, créée en 2000, constituaient déjà une réparation. La haute juridiction avait été saisie dans le cadre de l'affaire Liepietz - le député européen et sa famille avaient porté plainte contre la SNCF pour avoir transporté des membres de leur famille jusqu'à Drancy. La SNCF fut condamnée en 2006, mais cette condamnation fut annulée en appel l'année suivante. De nombreuses autres plaintes de ce type ont été déposées, émanant aussi d'ayants droit vivant aux États-Unis, sans suite à notre connaissance.

Le malaise est donc grand face au nouvel élan donné à une polémique qui n'a pas lieu d'être, d'autant plus dans le cadre d'une compétition économique. D'autres entreprises en France et ailleurs sont du reste intéressées par l'énorme marché des lignes à grande vitesse outre-Atlantique et, parmi elles, les allemandes Siemens et Deutsche Bahn (chemins de fer allemands), des sociétés japonaises, italiennes, chinoises... Scrute-t-on aussi leur passé ? ■